



AVIS DE TEMPETE SUR LES DECRETS DE COMPETENCES

Le gouvernement se référant à une multitude de rapports ou missions qui prolifèrent depuis plusieurs années (Rapport Berland, Larcher, HAS etc.), décide de s'attaquer aux décrets d'actes des professions paramédicales et en premier à celui des infirmières.

En effet pour pallier la pénurie de médecin le ministère veut imposer la généralisation des transferts de compétence. Pour ce faire il propose de changer les décrets de compétence, jugés trop contraignants, par une série d'arrêtés qu'il fera paraître au fur et à mesure des besoins. Jusqu'à présent toute modification des décrets de compétence était décidée en concertation avec les professionnels (syndicats et associations) L'intention du ministère est d'aller très vite et de bloquer toute réaction des professionnels et de leurs organisations syndicales. Le projet de loi devant être voté cet automne.

Ne les laissons pas agir, car cela signifierait la perte de notre cadre juridique et une insécurité permanente dans tous nos actes, due aux glissements de taches qui nous seraient imposés.

**Non une compétence ne se transfère pas
elle s'acquiert.**

Organisons la résistance.

**SUD santé vous invite
à une Assemblée Générale
Le mercredi 16 juillet 2008 à 14 heures
Amphi Maurice Lamy
Hôpital NECKER**